

## Le décret de la honte



Crédit photo : Parmi les récits

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale par sa Commission Nationale Psychiatrie tient à marquer sa totale opposition au **décret n° 2019-412 du 6 mai 2019** qui autorise la « mise en relation » du fichier HOPSYWEB sur « le suivi de patient·e·s hospitalisé·e·s sans consentement en psychiatrie » avec le fichier « des personnes surveillées pour radicalisation et/ou lien avec le terrorisme. »

**La CGT exige son retrait immédiat, ce fichage est intolérable dans une démocratie.**

Après les récentes et multiples exactions policières, des centaines de blessé·e·s, des dizaines mutilé·e·s pour avoir exercé leur droit à manifester, cette nouvelle étape nous ramène aux heures les plus sombres de notre histoire.

Non, la psychiatrie n'est pas un maillon du renseignement intérieur !

Non, les soignant·e·s, les travailleuses et travailleurs sociaux et les administrations hospitalières ne sont pas des délateurs aux ordres du gouvernement. Nous sommes au service des patient·e·s et de la population !

Avec une telle mesure, le risque d'une rupture de confiance entre soignant·e·s et patient·e·s est grand et réel. Les conséquences en termes de santé publique seront directes avec une dégradation de l'adhésion et de l'accès aux soins. Et que dire du non-respect du secret médical ?

Quelle responsabilité pour les agents qui signaleront ou qui ne signaleront pas..?

**Le risque d'amalgame entre soins sans consentement et danger / terrorisme est réel et s'accroît considérablement avec ce décret.**

Nous devons tout faire pour éviter de figer le rapport de la société à la psychiatrie dans la peur et la méfiance, tout faire pour ouvrir la psychiatrie sur la société. Cette mesure va tout simplement à contre-sens !!

La CGT de la Santé et de l'Action Sociale défend des soins de proximité accessibles à tou·te·s au sein du secteur de psychiatrie, avec des professionnel·le·s dont le statut de la fonction publique hospitalière garantit l'indépendance et l'intégrité. C'est entre autres grâce à ce cadre sécurisé qu'il

*est possible d'aller rechercher l'adhésion du / de la patient·e, étape indispensable dans le processus de soins.*

*Montreuil, le 17 mai 2019.*

*([Cliquez pour voir ce communiqué au format pdf](#))*

-----

*Commentez cet article, partagez-le sur les réseaux sociaux, discutez-en avec vos collègues*